

toujours dans des conditions difficiles. « Beaucoup (de maisons) sont insalubres par l'effet de la malpropreté, de la mauvaise disposition des étables qui y sont jointes et surtout des amas de fumier que l'on installe dans les rues et sous les fenêtres.... ».

L'instituteur rejoint, là, l'opinion du rédacteur du cadastre napoléonien qui, en 1811, écrivait « Six maisons bourgeoises. Une seule a un peu plus de valeur que les autres, (qui)... n'ont qu'un seul local très peu spacieux servant à la fois d'habitation, de grenier et de cave, tout à fait mal bâties, où l'on jouit d'un asile moins agréable que dans une grange ».

Au contraire, une élite de notables dispose de moyens beaucoup plus larges. Les maires successifs et les membres du Conseil Municipal, au XIX^e siècle, voient les mêmes noms se répéter, et on y retrouve ceux des grands propriétaires du compoix de 1639. Les deux « hommes remarquables », signalés dans la monographie de la commune, d'ailleurs parents, ont fait carrière hors de Marcilhac.

L'un, Jean-Pierre Falret, à Paris, fut l'un des fondateurs de la psychiatrie moderne ; l'autre, Étienne-Jacques Falret de Lagasquie, docteur en médecine, révolutionnaire, fut le créateur de la première école primaire de Marcilhac en 1791. Ils sont les descendants directs de l'une des familles déjà dominantes en 1639.

C'est, enfin, la permanence d'une économie, qui, en 1890, reste largement vivrière. Le tabac est la seule culture commerciale (48 hectares rapportant 50 000 francs). Marcilhac est encore un village auto-suffisant avec de nombreux artisans (meunerie - serrurerie - menuiserie - cordonnerie - tissage de la laine et du chanvre...). Les commerces de base sont bien représentés avec 3 commerces de « nouveautés », 3 épiciers, 2 bouchers, 1 boulanger. La population peut disposer des services d'un médecin, d'un notaire et de 2 écoles.

L'utilisation de l'espace (cf. carte) est marquée par trois faits majeurs :

- L'importance des pâtures, des friches (les « fraus ») reste très grande (950 ha en 1811) et les surfaces mises en culture restent celles des XVII^e et XVIII^e siècles.
- Les vignes qui couvraient les travers de la vallée du Célé disparaissent brutalement avec le phylloxéra. Le drame se joue en quelques années. « Les vignes, qui occupaient encore une étendue de 180 hectares en 1882, sont actuellement presque entièrement détruites par le phylloxéra. On n'en voit plus que quelques restes rabougris, disséminés un peu partout, sur une vingtaine d'hectares... », écrit l'auteur de la monographie communale.
- Il faut aller chercher le troisième point dans les comptes rendus du Conseil municipal. À plusieurs reprises ceux-ci font part des difficultés qu'entraîne, entre les habitants, le partage des communaux. La soif de terres a amené les agriculteurs à exiger le partage des anciens « fraus », qui furent pour partie lotis et mis en culture, sous forme de parcelles, rectangulaires, parfois minuscules, enserrées de murets et parsemées de pierriers. On en retrouve encore la trace dans les bois actuels.

L'impression dominante est que la coupure sociale et paysagère (avec la grande augmentation des surfaces boisées) se fera au XX^e siècle, avec la guerre de 14-18 et la diffusion de la société industrielle dans le tissu profond du pays.

Voir aussi les Regards n° 9 et 10.

Parc naturel régional des Causses du Quercy - B.P.10 - 46240 Labastide-Murat - www.parc-causses-du-quercy.org

Tél. 05 65 24 20 50 - contact@parc-causses-du-quercy.org

Directrice de publication : Catherine Marlas - Réalisation : Quétaryl Toulouse

Impression sur papier recyclé : Graphic 2000 Montauban - ISSN 2265-9536

Avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées



Société rurale et milieu géographique en Quercy du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle L'exemple de Marcilhac-sur-Célé

Jean-Jacques Lagasquie
Géographe, membre du CSP

On a parfois la chance de disposer des matériaux nécessaires pour associer l'histoire et la géographie et insérer les hommes dans l'espace dans lequel ils ont vécu.

Sur la commune de Marcilhac, on dispose de trois documents pour tenter cette reconstitution.¹

- Le plus ancien est le compoix de 1639.²
- Le plan consulaire, élaboré de 1802 à 1808, complète et illustre ce que le document précédent suggère.³
- Plus modestement, la monographie communale, rédigée à la fin du XIX^e siècle par l'instituteur de la commune (autour de 1890), permet de juger de l'évolution paysagère, mais aussi de celle de la société rurale.

La carte de ce « Regards » a pour but de visualiser les stabilités et les changements de l'utilisation de l'espace entre 1639 et la fin du XIX^e siècle. Le texte, lui, met en relation ces usages avec la société.

La société marcilhacoise en 1639

Le compoix nous en donne une image assez précise.

C'est une société très inégalitaire. Le compoix définit, en effet, les surfaces disponibles pour la communauté, le « taillable » de la commune. En 1639, il est de 3451 sétérées, soit un peu plus de 1700 ha, sur 2667 ha. La surface non taillable, correspondant aux terres nobles et aux biens de l'abbaye, représente 947 ha, soit plus du tiers de la surface totale. C'est beaucoup ! Au sein même du Tiers état, l'inégalité est aussi la règle. Le compoix, ce qui est logique pour un document fiscal, est très précis sur les propriétaires. Ils sont 219⁴, pour lesquels le rédacteur calcule la taille sur la valeur fiscale « estimée » des propriétés :

- 23.4 % des contribuables ne possèdent aucune terre et ne sont, au pire, redevables au Roi que pour leur mesure.

¹ Pour une bonne part, ce travail utilise des notes et des observations de mon père, le Colonel Jean-Jacques Lagasquie, ex-Président de la Société des Etudes du Lot, qui n'eut pas le temps de les mettre en ordre et de les publier.

² Les compoix sont des documents fiscaux de l'Ancien Régime ; ils avaient pour but de permettre la distribution de l'impôt foncier, la taille (l'assiette de la taille étant la quantité de terre possédée, affectée d'un coefficient en rapport avec la productivité du sol). Y sont répertoriés les propriétaires assujettis, le lieu et le nom de chaque parcelle possédée, parfois l'étendue de la propriété, dans les mesures de l'époque (la mesure de surface à Marcilhac était la sétérée de Figeac, qui correspondait à environ 0.5 ha). Chaque parcelle est définie par ses confrants, c'est-à-dire les parcelles voisines, et, pour certaines, par la nature de l'occupation du sol. A la fin de l'énumération, le rédacteur du compoix fournit une estimation fiscale de l'ensemble des terres de chacun. S'ils sont très utiles aux historiens, les compoix, à l'opposé du cadastre moderne, ne sont pas des documents cartographiques. Leur précision géographique est souvent relative. Leur but étant la répartition de la taille (payée par le seul Tiers état), les terres nobles et d'église n'y sont pas listées. Dans le cas de Marcilhac, siège d'une des plus importantes abbayes du Quercy, ces dernières sont importantes, et on ne peut les repérer qu'incomplètement, quand elles constituent les confrants d'autres parcelles. C'est ainsi que l'on sait que le Claux de Mayou et les Brasconnies appartiennent à l'Abbé. Les terres de Durestat ne sont pas, non plus, dans le compoix. Etaient-elles nobles ?

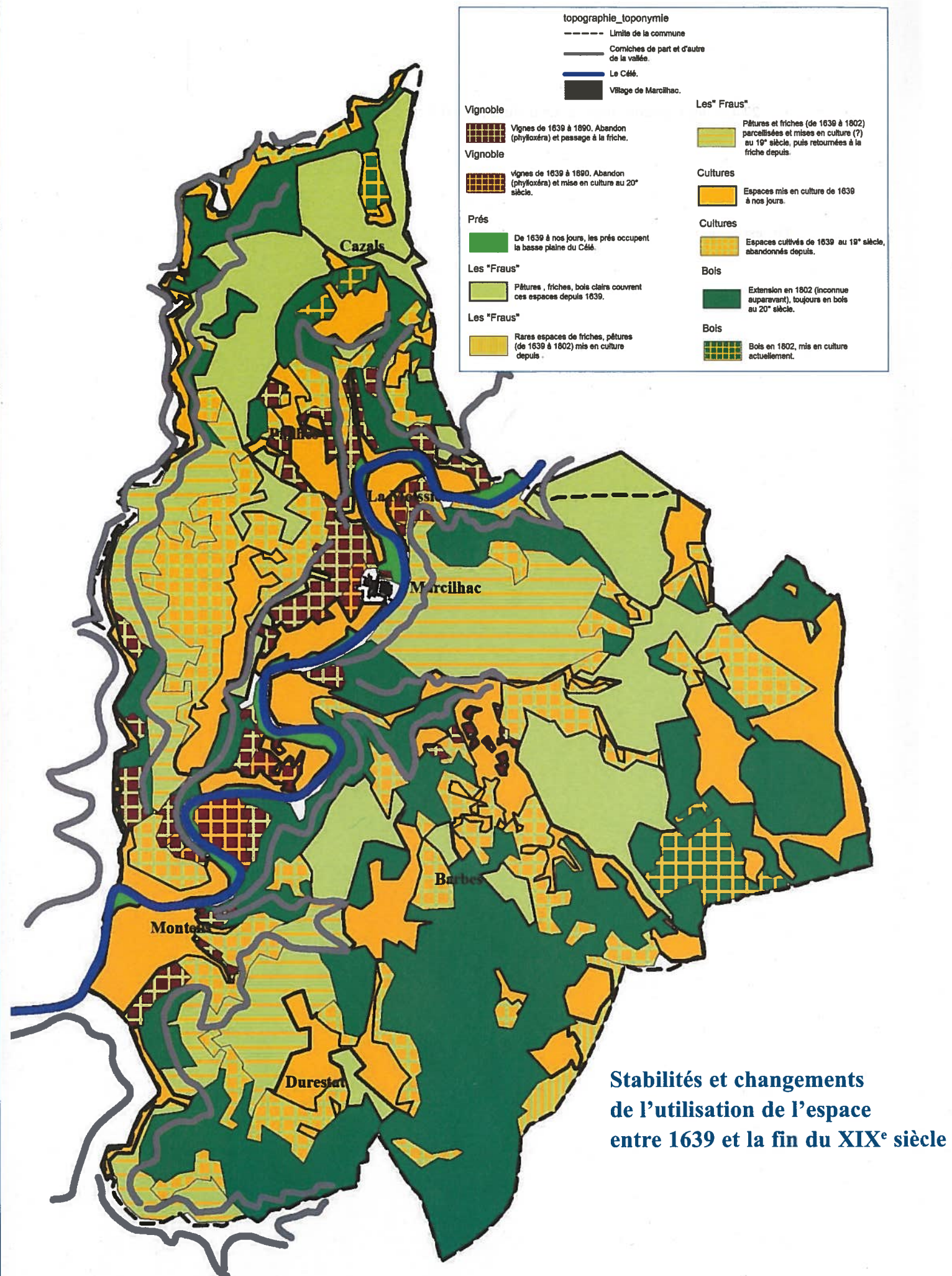
³ Comme son nom l'indique, le plan consulaire a été élaboré sous le Consulat, en 1802, avant d'être remplacé par le cadastre dit « napoléonien » à partir de 1808. Il a, pour nous, le double intérêt d'être, d'abord une véritable carte, et, ensuite d'être construit par « masse de culture », donc de donner une image de la répartition des cultures, des bois, des friches d'une commune. Il est, sur ce point, plus riche que le cadastre napoléonien qui, lui, est centré sur la répartition de la propriété. Le département du Lot dispose d'un certain nombre de ces plans, et Marcilhac est l'une des communes traitées. Ces plans sont conservés aux archives départementales. Une convention, signée entre les archives et le Parc naturel régional des Causses du Quercy, autorise ce dernier à en faire un usage scientifique.

⁴ Il convient de remarquer qu'en 1811, le cadastre recense 246 propriétaires. Il y a, là, une stabilité assez grande de la communauté rurale.

Numéro 19
Décembre 2013

REGARDS SUR LE PARC

Bulletin du Conseil Scientifique et de Prospective
du Parc naturel régional des Causses du Quercy



Stabilités et changements de l'utilisation de l'espace entre 1639 et la fin du XIX^e siècle

- 29.3 % ont une estimation fiscale de moins de 0.25 ha.
- 11.4 % ont des terres qui ont une valeur fiscale comprise entre 0.25 et 0.5 ha.
- 27.4 % sont imposés pour un total situé entre 0.5 et 5 ha.
- 5.5 %, seulement ont une estimation supérieure à 5 ha.

Quatre propriétaires seulement sont estimés pour une surface imposable de plus de 15 ha. Le plus aisé l'est pour 82 ha.

On est donc en présence d'une société dominée par une bourgeoisie rurale. Les onze plus gros propriétaires possèdent plus du quart de la surface taillable, quatre d'entre eux en détenant 17 %. Ces notables ont souvent des terres ailleurs qu'à Marcihac et sont aussi qualifiés de « marchands ». Ils ont donc d'autres revenus que ceux des terres qu'ils possèdent. Le rédacteur du compoix a noté les surfaces réelles de certaines propriétés. Jean Pagès, par exemple, tient « Au Pech Soleilo, maison, jardin, granges, prés, vignes, patus, bois, et terres... », qui représentent 110 sétérées (environ 50 ha réduits fiscalement à 21 sétérées).

C'est aussi une société complexe.

Si le compoix ignore la profession de la grande majorité des imposables, de ceux qui travaillent la terre en général, il en signale suffisamment pour que l'on ait une idée de la composition de la société en 1639. On compte 11 hommes d'église (ce qui témoigne de la décadence de l'abbaye), 3 professions de santé (praticien - infirmier - chirurgien), 3 hommes de loi (notaire - greffier - avocat), 9 marchands (souvent qualifiés de bourgeois) et 8 artisans dont certains très spécialisés (2 tailleurs - 1 tanneur - 1 bourrelier - 1 fabricant de poudre à fusil - 1 cordonnier - 1 charpentier). Cette liste témoigne d'une société pouvant vivre sur ses propres ressources, sans pour autant, comme le montre la part des marchands, être totalement autarcique.

Comment cette société s'inscrit-elle dans l'espace ?

Elle dispose d'abord d'une partie commune de pâtures et de friches : ce sont les « fraus⁵ ». En 1639, ils couvrent 630 ha, soit 36 % des surfaces taillables, ce qui ne laisse à l'exploitation privée qu'à peine 15 % de la superficie totale. L'imprécision géographique du compoix ne permet pas une cartographie précise des parcelles, mais, grâce aux lieux-dits, on peut localiser de manière assez fine les zones exploitées (cf. carte).

Au-delà de l'extension du domaine cultivable, le compoix indique les types de culture pratiqués, même si 60 % des parcelles ne sont pas renseignées et que la définition du type de culture est parfois ambiguë. Sur les 544 parcelles connues :

31.1 % concernent des « terres », c'est-à-dire les terres labourables ; 28.4 % sont des vignes ; 9.1 % , des jardins ; 7.1 % , des « patus » (systématiquement associés aux maisons) ; 6.4 % , des « chênevières » ; 5.8 % , des « rivières » ; 5.6 % , des prés et 4.9 % , des « combes », trois types de milieux aux sols lourds et humides, favorables au fourrage ; 1.1 % sont des « clos », décrits comme ceints de murs. Ce ne sont, là, que des indications, mais elles correspondent assez bien à ce que l'on croit connaître de l'agriculture de subsistance du XVII^e siècle, organisée autour de la récolte des céréales, mais où la culture de la vigne et de certaines plantes « artisanales », comme le chanvre, avait une grande importance.

L'évolution au XIX^e siècle

En dépit de la coupure révolutionnaire, une impression de stabilité de la société rurale ressort des trois documents à notre disposition.

C'est, d'abord, celle du nombre des habitants - entre 700 et 800 habitants du début à la fin de la période.

C'est aussi la permanence de l'inégalité sociale. Deux siècles et demi après le compoix et la tornade révolutionnaire, au moment où l'instituteur de Marcihac rédige sa monographie, une large part de la population vit

⁵ Le terme de « frau » a assez généralement, en Pays d'Oc, comme en pays d'Oïl, le sens de terres incultes, abandonnées. Il peut aussi désigner, par élargissement, des milieux si rudes qu'ils ne peuvent être mis en valeur.